



L'analyse des impacts sur le paysage a fait l'objet d'une étude spécifique qui propose un parti d'aménagement global de l'ensemble de la ligne, traduit par un **schéma directeur paysager**.

**L'intégration paysagère** de la ligne se basera sur trois fondements :

- **la préservation de l'existant** (plantations permettant de reconstituer les trames paysagères existantes ou de masquer la ligne depuis les hameaux riverains...),
- **l'affirmation du passage de la ligne** (plantations linéaires au niveau de la ligne, constituant un point d'appel visuel),
- **la création d'éléments nouveaux** (coupures vertes entre deux espaces urbanisés, parcs jardinés, itinéraires de découverte reliés au réseau local...).

## Un schéma directeur paysager

Le schéma directeur paysager a été réalisé en 2005, en étroite collaboration avec les communes concernées par le projet. Il définit des principes globaux d'intégration paysagère du projet.

**L'insertion des nouveaux volumes :**

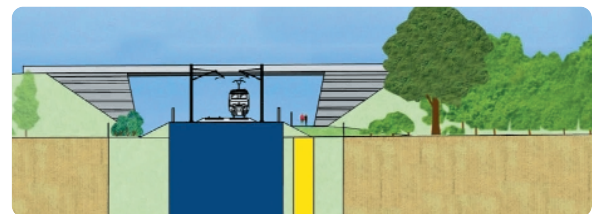
- insertion du tracé et du profil en long dans le paysage (modelage des talus techniques...),
- modelage des dépôts définitifs,
- traitement végétal des terrassements, déblais et remblais, dépôts définitifs,
- revégétalisation des secteurs dégradés par les travaux.

**Le traitement architectural des ouvrages d'art et écrans acoustiques :**

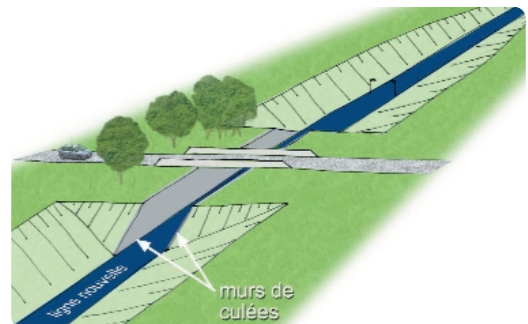
- traitement architectural des ouvrages d'art, notamment des viaducs (forme des piles, matériaux utilisés, couleurs...),
- traitement architectural des écrans acoustiques en jouant sur le type de matériaux pour les parements (béton, bois, verre...) et sur les inclinaisons.

**Des plantations d'arbres et d'arbustes aux abords du projet :**

- création d'évènements arborés au niveau des ponts routiers,
- plantations d'arbres et d'arbustes : reproduction de l'effet de maillage de haies lors des plantations ou mise en œuvre de plantations diversifiées aux abords de la ligne.



Création d'évènements arborés



Principe de traitement paysager pour limiter les vues sur les déblais profonds

### L'insertion des ouvrages connexes :

- intégration d'ouvrages techniques annexes (végétalisation des bassins de traitement des eaux, des voies de désenclavement, des rétablissements de communication, de la sous-station...).



*Exemple d'insertion paysagère  
(site de Chabریان - LGV Méditerranée)*

Sur la base des grands principes exposés dans ce schéma directeur, les études d'insertion paysagère seront poursuivies et affinées au stade de l'Avant-Projet Détaillé en concertation avec les acteurs locaux.



*Principe d'insertion paysagère du Contournement de Nîmes et Montpellier  
(photomontage - secteur de Lattes-Maurin)*

